

Rapport sur l'exercice 2023 du Conseil Terravin

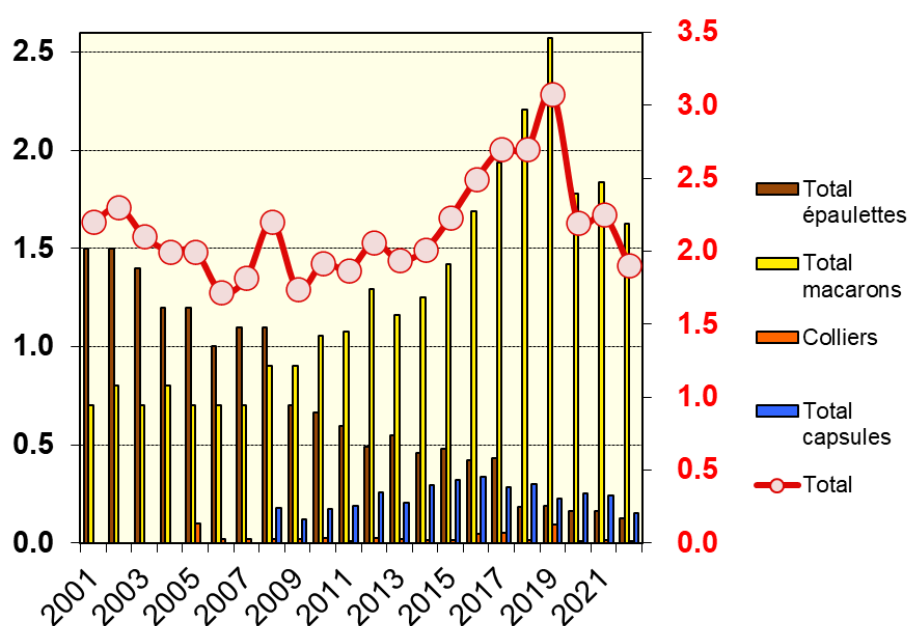


1. Ventes des vignettes :

Les années 2020 & 2021 étaient des campagnes marquées par la pandémie. Les ventes de vignettes ont baissé drastiquement et nous comptons sur 2022 pour repartir dans une bonne dynamique mais c'était sans compter sur la faible récolte du millésime 2021 ! En conséquence, les cuvées étant ramenées à près d'une diminution jusqu'à -30% du volume habituels, nos ventes ont encore diminué.

On observe que les lauréats TerraVin n'ont pas compensé les achats moindres par d'autres cuvées ou d'autres vins que ceux habituellement labellisés. Cette situation n'est pas sans conséquences financières négatives pour l'office. Par les contraintes de la pandémie et par le contexte économique en 2022, nous n'avons pas pu réaliser toutes les opérations promotionnelles que nous aurions souhaité réaliser pour valoriser notre marque de qualité.

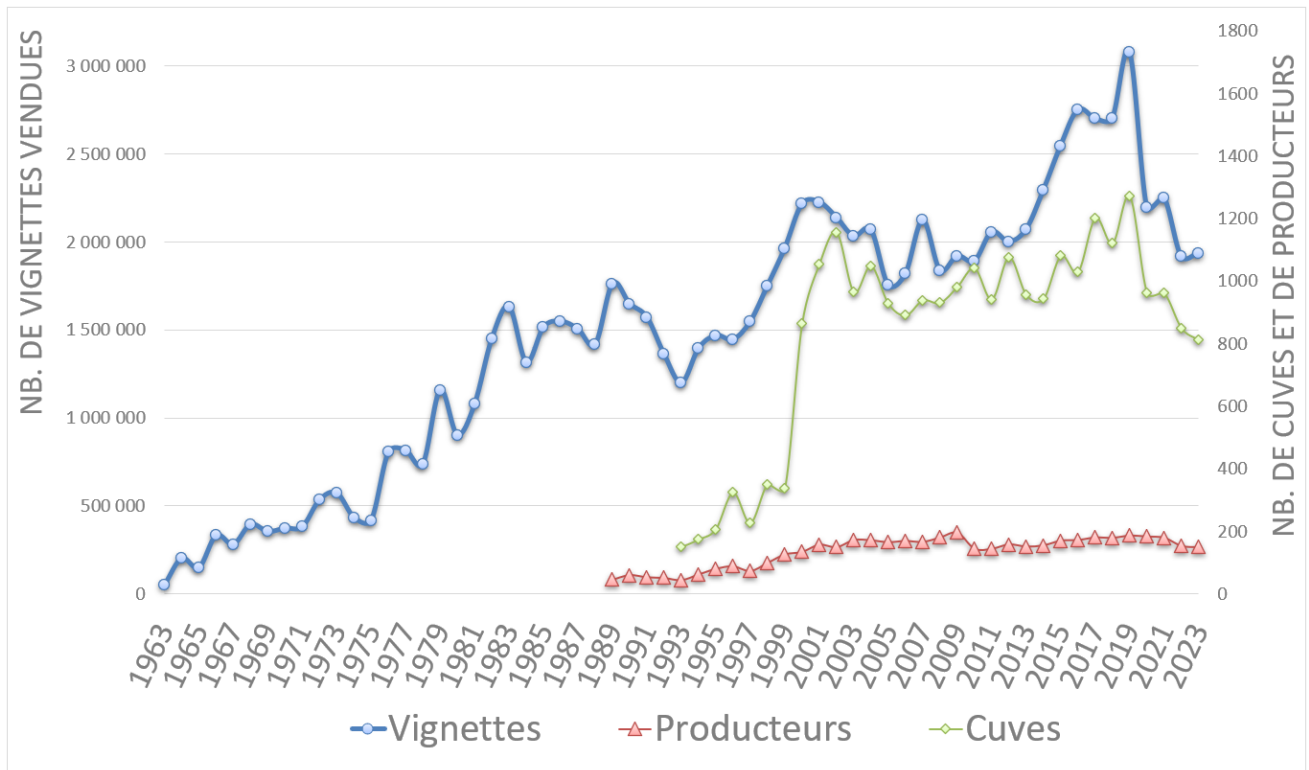
Voir le détail dans le graphique ci-dessous.



Si l'on compare les ventes de vignettes 2022 en rapport à une année antérieure normale (autre que celles sous l'influence de la FeVi), il faut revenir à l'exercice 2018 durant laquelle, nous avons vendu 2,7 millions de vignettes, soit une baisse des ventes de -29% !

En observant le détail du graphique ci-après, on constate que le nombre de lauréats TerraVin reste plutôt stable, seules les ventes de vignettes sont dépendantes des volumes vendangés et de la situation économique en général. Avec l'exercice 2022 on revient au niveau des ventes de 2013 et précédentes.

Alors que le label TerraVin est une plus-value pour les crus labellisés, il est sans doute dommage que les lauréats n'investissent pas plus dans leur marque de qualité pour se distinguer sur un marché très concurrentiel.

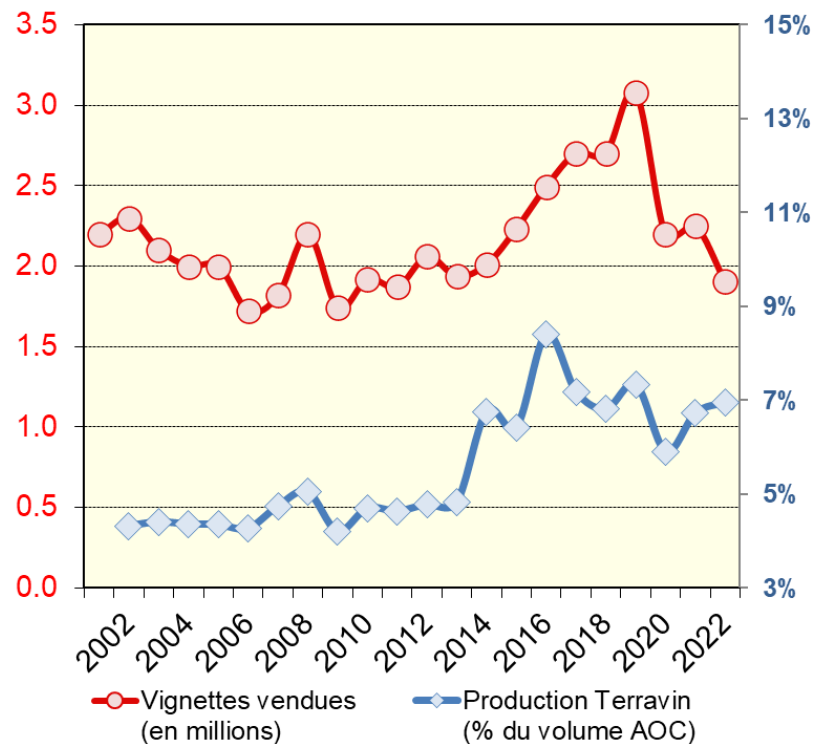


2. Proportions de vins labellisés :

L'économie vitivinicole suisse en général et vaudoise en particulier souffre [d'une crise profonde](#), considérée comme structurelle depuis l'automne 2018.

La pandémie durant les années 2020 et 2021 a littéralement plombé la consommation de vin suite à la fermeture généralisée des établissements publics. Malheureusement, les volumes des vendanges 2021 étaient très faibles, ce qui a encore aggravé les ventes de vignettes.

Le taux de labellisation qui avait atteint un sommet en 2016 avec un taux de 8,4% de labellisation recule désormais à quelque 7%.



Les vigneron et encaveurs sont le plus souvent très fiers des médailles qu'ils peuvent glaner dans les différents concours nationaux et internationaux. En revanche, on ne peut que regretter qu'ils mettent eux-mêmes rarement en valeur le fait que leurs crus sont labellisés alors qu'il s'agit d'une véritable valeur ajoutée comme l'ont montré plusieurs études de marché lancées par notre office ces dernières années.

3. Statistiques générales :

Année du 1.01 au 31.02	Ø 01-05	Ø 06-10	Ø 11-15	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Ø 17-21
Nb. de séances	57.0	56.6	64.2	62	66	68	77	54	67	62	66.4 -7%
Nb. de lauréats ¹	118.2	136.0	155.6	172	180	179	186	183	179	153	181.4 -16%
Nouveaux lauréats	13.0	7.0	11.8	18	9	8	11	7	5	4	8.0 -50%
Nb. de cuves présentées	1 018	947	1 000	1 030	1 202	1 121	1 273	963	962	850	1 104 -23%
Taux de réussite avec commande	49.5%	55.1%	62%	76%	70%	74%	69%	81%	81%	82%	75.1% +9%

¹ Nb. de lauréats pour l'année de commercialisation considérée.

Le nombre de lauréats a sensiblement diminué en 2022 avec un recul de 16% en rapport à la moyenne des cinq dernières années. Le nombre de cuves est également en baisse avec 23% inférieurs à la moyenne des cinq dernières années.

Tous ces éléments concourent aux résultats décevants d'achats de vignettes présentés sous point 1. En revanche, le taux de réussite avec commande se maintient à un bon niveau démontrant par-là que les échantillons présentés sont d'un niveau qualitatif élevé avant d'être déposés pour évaluation à Marcelin !

4. Sélection pour l'obtention des mentions Premiers grands crus et Marque Escargot rouge :

L'Office TerraVin assure l'octroi de l'agrément annuel pour les Premiers grands crus depuis 2010. Depuis 2021, il garantit également la certification des deux gammes de crus pour la Marque Escargot rouge.

Pour les Premiers grands crus, 27 échantillons présentés au-devant de la commission de dégustation ont été acceptés contre cinq qui ont été refusés une fois.

Années	Ø 2011-15	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Ø
Dossiers de base:	7	4	5	6	3	1	2	1	0	4
dont abandons/recâlés:	4	0	5	4	2	1	1	0		2
Dossiers annuels:	27	32	33	35	36	38	38	38	31	34
renoncés/recâlés:	4	3	0	4	10	9	5	6	4	

Pour la Marque Escargot rouge, 23 candidats ont été certifiés avec des échecs au nombre de six pour cause de défauts organoleptiques. Le nombre de « Original » est sensiblement le même que celui de la gamme « sélection ».

5. Activités dans les écoles hôtelières avec nos partenaires, les fromages vaudois AOP :

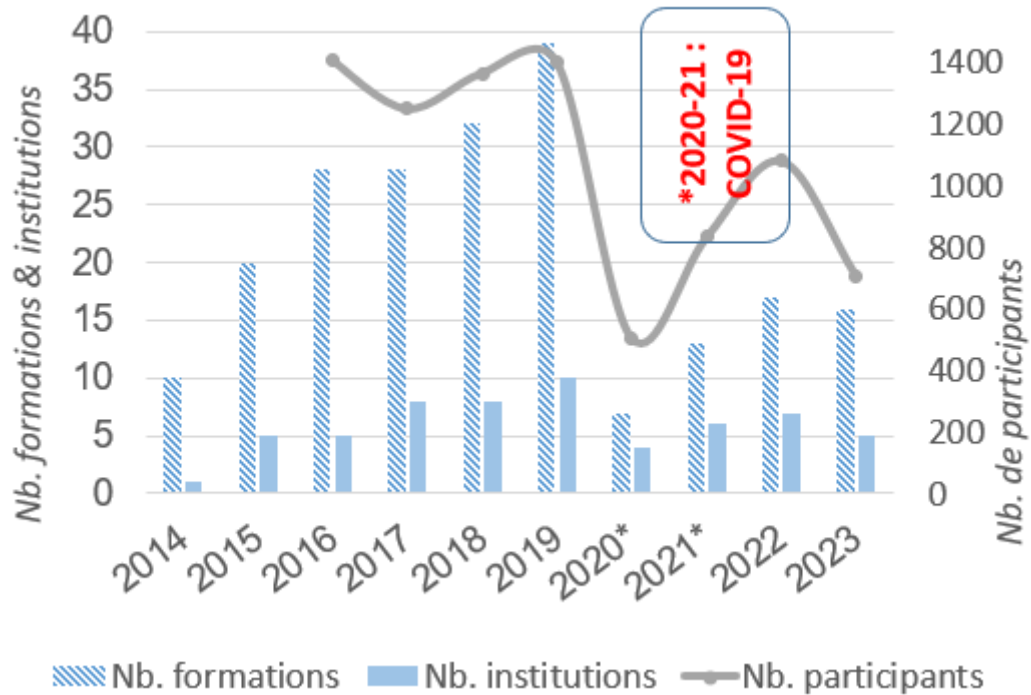
La pandémie durant les années 2020 et 2021 ont largement réduit l'activité de formation au goût dans les écoles professionnelles.

Après la période de pandémie, nos formateurs (œnologues et fromagers) ont pu reprendre en bonne partie les formations dans les écoles hôtelières à l'exception de GastroVaud notamment.

En 2022, certaines formations ont redémarré alors que d'autres font l'objet de nouvelles négociations pour une reprise prochaine. L'intérêt des élèves et des directions des écoles ne faiblit pas en la matière. Un nouvel établissement apparaît, le César Rytz au Bouveret (VS).

Nous remercions la DGAV pour son soutien dans ce cadre permettant aux élèves – dans leur grande majorité étrangers – de découvrir la qualité de nos produits du terroir. Le but étant de leur donner l'envie d'importer nos produits, lorsqu'ils sont revenus dans leurs pays d'origine, le plus souvent asiatiques.

Statistiques des formations, institutions et participants



* Période de pandémie COVID-19

Paudex, le 6 avril 2024